

14 décembre 2023, 13:30-17:30

Siège de l'UNESCO Salle X et en ligne



Rawpixel.com/Shutterstock.com

En partenariat avec:



A propos

L'éducation en tant que droit humain fondamental est inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948. Le droit à l'éducation a été développé dans plusieurs instruments juridiquement contraignants relatifs aux droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la [Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement](#) (CADE) - le premier et le seul instrument contraignant entièrement consacré au droit à l'éducation, adopté le 14 décembre 1960. Le droit à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie a été placé au cœur de l'objectif de développement durable relatif à l'éducation (ODD 4).

Dans le cadre des efforts déployés par les États pour respecter leurs engagements à faire de ce droit une réalité conformément au cadre des 4A, de nombreux États ont réalisé des progrès appréciables. L'accent a été mis sur l'amélioration de l'accès à l'éducation. À ce jour, 62 % des États garantissent le droit à l'éducation sans discrimination dans leur constitution et/ou leur législation nationale. Grâce à des lois et des politiques qui suppriment les frais de scolarité dans l'enseignement de base, des progrès importants ont également été réalisés en matière de gratuité de l'enseignement, ce qui a permis de réduire de près de moitié le nombre d'enfants et d'adolescents non scolarisés depuis l'an 2000. Des efforts supplémentaires ont été déployés pour améliorer la qualité de l'éducation en évaluant les résultats de l'apprentissage, ce qui démontre la volonté des États de faire progresser l'éducation dans des conditions acceptables. En ce qui

concerne les progrès réalisés par les États pour rendre l'éducation effectivement disponible pour tous, la plupart des indicateurs relatifs aux infrastructures scolaires sont restés stables ou se sont améliorés entre 2015 et 2020. Par exemple, la couverture électrique des infrastructures éducatives pour l'enseignement primaire et secondaire a augmenté au cours de cette période. En outre, de 2015 à 2020, les États ont accentué leurs efforts pour adapter l'éducation aux étudiants handicapés à tous les niveaux d'enseignement, en particulier dans l'enseignement secondaire supérieur, où la proportion d'infrastructures adaptées est passée de 46 % à 56 %.

Cependant, malgré les progrès accomplis, comme l'indique la note politique 10 de notre programme commun (OCA) intitulée "Transformer l'éducation", l'éducation est en proie à une double crise, celle de l'équité et celle de la pertinence, car elle n'est plus adaptée à l'objectif visé. Des centaines de millions d'enfants et de jeunes ne sont toujours pas scolarisés, leur nombre ayant augmenté de 6 millions depuis 2021, et nombre de ceux qui sont scolarisés n'acquièrent même pas les compétences de base. Dans le monde, 267 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ont encore aucune forme d'emploi, d'éducation ou de formation. Plus de 763 millions de jeunes et d'adultes (dont 2/3 de femmes) ne possèdent pas les compétences de base en matière d'alphabétisation en 2023. Le taux d'alphabétisation mondial des personnes âgées de 65 ans et plus était de 78 % en 2017. Toutefois, il est important de noter que le pourcentage de jeunes et d'adultes possédant des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication augmente de plus en plus. Par exemple, parmi 32 pays, pour la plupart à revenu élevé, qui disposent de données sur l'une des neuf compétences TIC autodéclarées suivies, la capacité des adultes à gérer des logiciels, 24 affichent une amélioration d'au moins cinq points de pourcentage entre 2015 et 2019 (rapport GEM 2023). En ce qui concerne l'enseignement préscolaire, le taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire) est resté stable à 70 % depuis 2010, mais la répartition est inégale selon les régions. Les taux de participation à l'enseignement préprimaire les plus faibles se trouvent en Afrique subsaharienne (47 % en 2021) et en Afrique du Nord et en Asie occidentale (46 % en 2022).

Au-delà de cette réalité, avec les défis climatiques existentiels, les changements technologiques exponentiels, l'évolution rapide de la démographie et la polarisation, l'incertitude et la méfiance croissantes, la pertinence même des systèmes éducatifs contemporains est remise en question comme jamais auparavant.

Les défis persistants, aggravés par les nouvelles réalités et les nouvelles exigences en matière d'éducation, ont poussé à réfléchir à la question de savoir si le cadre normatif international existant pouvait être renforcé pour garantir sa pertinence à long terme. C'est ce que rappelle la note politique 10 de l'OCA, dans un contexte où les systèmes éducatifs restent axés sur la préparation des enfants et des jeunes à leur vie d'adulte, au lieu de les aider, ainsi que les apprenants de tous âges, à apprendre et à s'épanouir tout au long de leur vie. Cette dernière approche, qui fait référence à l'apprentissage tout au long de la vie, est plus complète et s'aligne clairement sur les engagements pris par les États dans la déclaration de Tachkent de 2022 sur l'éducation et la protection de la petite enfance et dans le cadre d'action de Marrakech de 2022 sur l'apprentissage et l'éducation des adultes.

Pour contribuer au 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et pour marquer le 63e anniversaire de la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, l'UNESCO, en partenariat avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, organise un dialogue formel sur

[L'Initiative sur l'évolution du droit à l'éducation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie](#) afin de discuter des résultats obtenus à ce jour, d'encourager une consultation mondiale et d'explorer les voies à suivre pour façonner le nouveau contrat social pour l'éducation et répondre à la double crise de l'équité et de la pertinence par le biais du cadre normatif sur le droit à l'éducation tout au long de la vie.

Contexte

L'éducation en tant que droit humain signifie que le droit à l'éducation est légalement garanti pour tous par le cadre normatif international. Cela signifie également que, sur la base de ces garanties juridiques, les pays ont l'obligation de respecter, de protéger et de mettre en œuvre ce droit et sont responsables des violations ou des privations. Malgré les droits bien établis et les obligations qui en découlent, l'élimination des inégalités et des disparités et la fin de la discrimination persistante restent de sérieux défis à relever. Comme le souligne la note d'orientation n° 10 du Secrétaire général, les progrès vers les objectifs de développement durable liés à l'éducation ont été freinés par l'aggravation des inégalités de richesse.

La [dixième consultation](#) de la CADE a montré que, si les obstacles existants et les violations des droits restent omniprésents, les États sont confrontés à de nouvelles réalités et à de nouveaux défis tels que la numérisation de l'éducation, le manque de pertinence des programmes éducatifs, l'exacerbation des inégalités, les mouvements humains, le changement climatique, les changements rapides dans le monde du travail, pour n'en citer que quelques-uns.

L'initiative sur l'évolution du droit à l'éducation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie a été officiellement pré-lancée à la suite du [séminaire international](#) organisé en décembre 2021, qui visait à faire progresser la discussion sur les implications des nouvelles réalités sur l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi qu'à identifier les domaines qui nécessitent une plus grande réglementation afin de répondre aux défis nouveaux et émergents (voir le [rapport complet ici](#)).

Il est nécessaire de renforcer le discours sur l'objectif plus large de l'éducation et de l'apprentissage dans un monde sujet à des inégalités croissantes et au changement climatique, et de renforcer et clarifier davantage les droits et obligations en matière d'apprentissage tout au long de la vie, d'inclusion et d'égalité, de personnes déplacées, de réfugiés et de migrants, de considérations relatives à l'apprentissage numérique et de renforcement de l'interdépendance des droits humains.

S'appuyant sur le [rapport sur l'avenir de l'éducation](#), qui suggère explicitement d'élargir notre compréhension du droit à l'éducation à l'apprentissage tout au long de la vie à travers différents temps et espaces, et de répondre à la nécessité de doter les apprenants et les sociétés de nouvelles compétences, capacités et mentalités pour un avenir durable et juste, et donc de transformer les systèmes éducatifs à travers le monde, comme le rappelle la note d'orientation 10 du Secrétaire général, cette initiative vise à explorer la possibilité de mettre à jour le cadre normatif international pour soutenir cette transformation.

Présenter une feuille de route pour l'évolution du cadre international

La feuille de route actuelle de cette initiative a été conçue de manière à profiter d'événements clés dans le domaine de l'éducation en 2022/3 pour approfondir les composantes spécifiques du droit à l'éducation. Il s'agit notamment (dans l'ordre chronologique) des événements suivants

- [Troisième conférence mondiale sur l'enseignement supérieur \(WHEC2022\)](#) : Sur la base d'un [document politique](#) élaboré, une table ronde intitulée "[Nouvelles approches du droit à l'enseignement supérieur](#)" a permis d'avoir une compréhension globale des aspects évolutifs spécifiques au droit à l'enseignement supérieur.
- [Septième conférence internationale sur l'éducation des adultes \(CONFINTEA VII\)](#) : Une table ronde a été organisée sur "l'apprentissage et l'éducation des adultes dans le cadre du nouveau contrat social pour l'éducation : Vers un droit à l'apprentissage tout au long de la vie". L'occasion de faire le point sur les efforts déployés au niveau mondial en matière d'éducation des adultes et d'examiner comment le droit à l'éducation peut les prendre en considération, notamment à la lumière du Cadre d'action de Marrakech.
- [Pré-sommet sur la transformation de l'éducation](#) : Une [réunion parallèle a été organisée par l'UNESCO et ses partenaires](#), qui s'articule autour du droit étendu à l'éducation afin de mettre l'approche basée sur les droits sur la table des discussions concernant la transformation de l'éducation.
- Comme l'a défini le [Sommet sur la transformation de l'éducation](#), l'objectif de l'éducation aujourd'hui est d'englober quatre dimensions : apprendre à apprendre, apprendre à vivre ensemble, apprendre à faire et apprendre à être. Fondée sur les droits humains, la déclaration de la vision du SG de l'ONU invite à repenser l'objectif et le contenu de l'éducation au 21st siècle sur la base du [rapport sur l'avenir de l'éducation](#), en reconnaissant l'importance de garantir le droit à une éducation de qualité tout au long de la vie. Ce rapport suggère spécifiquement d'élargir la compréhension du droit à l'éducation à l'apprentissage tout au long de la vie à travers différents temps et espaces.
- [Deuxième conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance \(WCECCE\)](#) : La nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits pour élargir le cadre juridique a été reflétée dans un [document d'orientation](#) et a fait partie intégrante des principales discussions au cours de la conférence.
- [Consultation sur la révision de la Recommandation de 1974](#) : Le contenu actualisé et nouveau de la Recommandation révisée permettra d'encadrer la discussion sur les composantes du droit à l'éducation liées à l'éducation aux droits de l'homme et aux objectifs de l'éducation.

En outre, les consultations multipartites ont consisté à mener une "conversation globale" en ligne, à organiser le séminaire international, ainsi que d'autres événements ciblant des groupes spécifiques, comme par exemple la consultation des jeunes à l'occasion de la Journée des droits humains 2022. La discussion sur cet agenda a également fait partie de l'engagement récent avec le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. En outre, tous les événements et initiatives liés à l'éducation sont mis à profit pour informer et accroître le soutien du public et de toutes les parties prenantes concernant cette initiative, en défendant la vision d'un droit à l'éducation évolutif dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Ce dialogue formel sera donc l'occasion de partager les résultats des consultations et de la recherche, notamment par le biais du document de recherche axé sur les politiques périodiquement mis à jour, d'avoir une discussion approfondie sur les suggestions et d'examiner les prochaines étapes.

Objectif et principaux résultats attendus

Le dialogue formel, conçu comme une discussion de suivi du Sommet sur la transformation de l'éducation (TES), vise à discuter et à définir la future feuille de route pour le développement d'un cadre pour la révision et l'expansion du cadre normatif international, en mettant particulièrement l'accent sur les implications juridiques de la mise en œuvre de la vision et des programmes phares du TES.

Dans ce contexte, ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- Partager les résultats à ce jour de l'initiative sur l'évolution du droit à l'éducation, y compris le document de recherche axé sur les politiques et la feuille de route élaborée, et en discuter afin d'obtenir un retour d'information supplémentaire ;
- Sur la base du document de recherche axé sur les politiques, discuter des domaines qui nécessitent davantage de réglementation et de clarification dans le cadre normatif international pour discuter de ce qu'il faut faire pour résoudre la double crise de l'équité et de la pertinence dans l'éducation, y compris les suggestions spécifiques avancées, à la lumière des tendances de l'éducation et des défis émergents ;
- Discuter et convenir des modalités et des prochaines étapes, en vue de s'engager dans le processus de renforcement du cadre normatif sur le droit à l'éducation.

Modalités, format et participation

Le dialogue formel réunira des hauts fonctionnaires et des représentants des États membres, des experts nationaux et internationaux, des agences des Nations unies, des représentants de la société civile et des jeunes, afin de discuter des conclusions de l'initiative et de ses modalités.

La discussion s'appuiera sur le document de recherche axé sur les politiques, qui a été préparé sur la base de consultations et d'une analyse documentaire approfondie des tendances, des questions et des défis de chacun des quatre domaines¹ examinés dans le cadre de l'initiative, et d'une analyse approfondie des pratiques législatives et politiques en vigueur dans plusieurs pays. Le document développe des réflexions et des arguments qui permettent de définir clairement la portée de l'évolution, et plaide pour l'inclusion ou le renforcement de certains droits et obligations dans le cadre juridique international.

Le dialogue formel s'appuiera donc sur les conclusions de l'initiative. Après une **séance d'ouverture**, comprenant des discours d'ouverture et une intervention ministérielle présentant les développements récents au niveau national, **deux sessions de panel** suivront. La consultation **se terminera par une discussion sur les modalités et les prochaines étapes**. Chaque session débutera par une brève séance de questions-réponses avec les panelistes pour encadrer la discussion et le modérateur ouvrira ensuite le débat à tous les participants.

Ressources

- [Site web de l'initiative sur le droit évolutif à l'éducation](#)

¹ Garantir l'apprentissage tout au long de la vie ; renforcer l'égalité et l'inclusion ; l'enseignement et la protection des apprenants en ligne ; et les droits holistiques, les systèmes et la gouvernance.

- Document de recherche (principal document de référence pour la réunion) (à paraître)
- Rapports thématiques sur le droit à l'éducation et l'évolution de l'agenda :
 - Rapport global sur le changement climatique et le droit à l'éducation (2023) (à paraître)
 - Rapport sur l'apprentissage tout au long de la vie (2023) (à paraître)
 - Rapport sur la régulation des acteurs non étatiques (2023) (à venir)
 - Rapport sur la scolarisation à domicile (2023-24) (à paraître)
 - [Construire et renforcer le cadre juridique des droits à l'EPPE : réalisations, défis et actions pour le changement](#) (2022)
 - [Droit à l'enseignement supérieur : analyser le cadre normatif international à la lumière des tendances et des défis actuels](#) (2022)
 - [La protection des données : protéger la vie privée et la sécurité des apprenants](#) (2022)
 - [L'impact des déplacements climatiques sur le droit à l'éducation](#) (2020)